Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 056-200042174-20220711-ARR_202234-AR

LORIENT AGGLOMÉRATION

Pôle ressources
Direction des services juridiques

Lorient, le 11 JUIL. 2022

Objet : Délégation de signature à Monsieur Philippe LOISY

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les dispositions de son article L.5211-9 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a délégué une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Vu l'organisation des services communautaires ;

Considérant que Monsieur Philippe LOISY occupe le poste de Directeur de l'Architecture, du Patrimoine, de l'Energie et des Véhicules ;

Considérant que dans l'objectif de faciliter au quotidien le fonctionnement de l'administration communautaire et d'en renforcer l'efficacité et la réactivité, il y a lieu d'accorder à Monsieur Philippe LOISY une délégation de signature eu égard aux responsabilités qui lui sont confiées ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération à Monsieur Philippe LOISY, Directeur de l'Architecture, du Patrimoine, de l'Energie et des Véhicules, à l'effet de signer tous documents liés à l'activité de la direction dont il assume la responsabilité qui ne sont pas de nature à engager Lorient Agglomération vis-à-vis des tiers.

Monsieur Philippe LOISY bénéficie cependant d'une délégation à l'effet de signer tous les actes se rapportant à la préparation, la rédaction, la passation et l'exécution des marchés relevant de la direction dont il assume la responsabilité y compris ceux relevant de la Régie Energies, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Par ailleurs, il bénéficie également d'une délégation à l'effet de signer :

- Les accusés réception des demandes formulées par les administrés auprès de Lorient Agglomération pour celles qui relèvent de la direction dont il assume la responsabilité
- Les demandes d'autorisation prévues au code de l'urbanisme et/ou au code de l'environnement nécessaires à la réalisation des projets communautaires
- Les déclarations d'ouverture, d'achèvement et de conformité des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération ou pour lesquels Lorient Agglomération a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage
- Les actes, décisions et documents se rapportant aux missions de maîtrise d'œuvre assurées par la direction Architecture, Patrimoine, Energie et Véhicules
- Les bordereaux de suivi des déchets dangereux
- Les plans de prévention de sécurité et tous documents s'y rapportant
- Les demandes de raccordements auprès des opérateurs des réseaux électricité, gaz, eau et assainissement

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 056-200042174-20220711-ARR_202234-AR

- Les actes, décisions et documents relatifs aux travaux liés au réseau public d'électricité dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le syndicat Mixte Morbihan Energies
- Les dossiers de demandes et de cession des certificats d'économies d'énergie au Pôle national des certificats d'économies d'énergie
- Les déclarations fiscales des véhicules
- Les demandes de certificats d'immatriculation et de cessions des véhicules
- Les autorisations consenties aux fournisseurs et aux loueurs de véhicules d'effectuer pour le compte de Lorient Agglomération les démarches relatives aux immatriculations
- Les dépôts de plainte au nom de Lorient Agglomération

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LOISY, la délégation de signature qui lui est confiée est exercée, par ordre de priorité :

- Par Monsieur Stéphane BELZ, Directeur Général Adjoint du pôle Ingénierie et Gestion Techniques ;
- Par Madame Kristell SIRET-JOLIVE, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 3 : L'arrêté du 22 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LOISY est abrogé.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président,

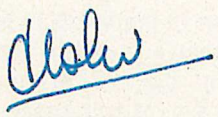

Fabrice LOHER

Certifié exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le 11 JUIL. 2022
La publication le
La notification le 11 JUIL. 2022
La transcription au Recueil des Actes Administratifs le

DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Liste des actes, décisions et documents se rapportant à la préparation, la rédaction, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics

Type de documents	Marchés inférieurs à 40 000 € HT						Marchés compris entre 40 000 et 90 000 €HT					Marchés supérieurs à 90 000 €HT			
PASSATION	Directeur (hormis DEA)	Directeur DEA	Responsables UF DEA	DGA	DGS	Conseillère déléguée à l'achat	Directeur (hormis DEA)	Responsables UF DEA	DGA	DGS	Conseillère déléguée à l'achat	Directrice DSJ	DGA	DGS	Conseillère déléguée à l'achat*
lettre de consultation et d'envoi des DCE	X		X				X	X				X			
courrier pour demander aux candidats de remettre une offre dans le cadre des procédures restreintes	X		X				X	X				X			
demande de compléments de candidatures / offres / invitation à négocier	X		X				X	X				X			
courrier d'offre anormalement basse	X		X				X	X				X			
demande de prolongation du délai de validité des offres	X		X				X	X				X			
décision infructuosité / classement sans suite	X	X							X					X	X
rapport d'analyse des candidatures et des offres	X	X							X					X	X
courrier de rejet candidature/offre et attribution	X	X							X					X	X
signature du marché (acte d'engagement/mise au point)	X	X							X					X	X
courrier de notification de marché	X	X							X					X	X
réponse aux demandes de motifs détaillés du rejet des offres	X	X							X			X			
EXECUTION	Directeur (hormis DEA)	Directeur DEA	Responsables UF DEA	DGA	DGS	Conseillère déléguée à l'achat	Directeur	Responsables UF DEA	DGA	DGS	Conseillère déléguée à l'achat	Directeur	DGA	DGS	Conseillère déléguée à l'achat*
ordre de service	X		X				X					X			
bon de commande	X		X				X					X			
acte de sous-traitance	X		X				X					X			
avenant / décision (poursuivre / prolongation/ résiliation) et courrier de notification	X	X							X					X	X
reconduction du marché / non reconduction	X	X							X					X	
affermissement d'une tranche	X	X							X					X	
admission/réception des prestations, avec ou sans réserves	X		X				X					X			
courrier de renvoi d'une facture	X		X				X					X			
procès-verbal de constat des ouvrages exécutés (travaux) si refus de signature par l'entreprise	X		X				X					X			
procès-verbal de levée des réserves	X		X				X					X			
révision des prix	X		X				X					X			
vérification et acceptation des demandes de paiement adressées par le maître d'œuvre	X		X				X					X			
exemplaire unique ou certificat de cessibilité	X		X				X					X			
certificat de paiement / administratif	X		X				X					X			
décompte général d'un marché / de pénalités / de résiliation	X	X							X				X		
courrier de mise en demeure	X	X							X				X		
prolongation de la garantie de parfait achèvement	X	X							X				X		
transaction et courrier de notification						X					X				X

* pour tout marché dont le seuil de publicité est supérieur au seuil de procédure formalisée en FC et S fixé, par décret (à titre indicatif, depuis le 01/01/22, 215.000 € HT)

en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire de la délégation de signature, celle-ci est confiée à son N+1

DSJ_CP_021121

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 056-200042174-20220711-ARR_202234-AR

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 056-200042174-20220711-ARR_202234-AR